



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2396

Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur
culturel – Année 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2396 - ADHESIONS ET COTISATIONS A DES ASSOCIATIONS ET DIVERS ORGANISMES ŒUVRANT DANS LE SECTEUR CULTUREL – ANNEE 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon a souhaité adhérer à diverses associations ou organismes, en particulier celles et ceux œuvrant dans le secteur culturel, en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la Municipalité.

Au titre de l'année 2022, le montant total des adhésions renouvelées et nouvelles adhésions s'élevait à 63 081€

Pour l'année 2023, 95 adhésions de la délégation Culture, Patrimoine et Évènements ont été renouvelées par décision du Maire pour un montant estimatif de 66 345 € Quatre adhésions n'ont pas été renouvelées pour un montant de 400 €: International association of curators of contemporary art Luxembourg (IKT) pour le Musée d'Art Contemporain ; Club de la Communication et ADULOA (Ass. des utilisateurs des logiciels Opsys et Archimed) pour le Musée Gadagne ; The Internationale Association of Printing Museums pour le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique.

La hausse du montant des adhésions renouvelées par rapport à 2022 s'explique par l'augmentation de certaines cotisations à compter du 1^{er} janvier 2023 et l'intégration des adhésions de la Direction des Évènements et de l'Animation.

Cinq nouvelles adhésions à des associations sont proposées pour 2023 et concernent les structures suivantes :

BUDGET PRINCIPAL EN €TTC	
Musée des Beaux-Arts :	
MINEKA	150 €
AFROA (Association Française des régisseurs d'œuvres d'Art)	60 €
Direction des Evènements et de l'Animation :	
ILO (International Light Festivals Organisation)	750 €

Musée d'Art Contemporain :	
ACIL (Association des acteurs de la Cité Internationale de Lyon)	300 €
BUDGETS ANNEXES EN €HT	
ONL :	
Centre Présence Compositrices	100 €
TOTAL nouvelles adhésions	1 360 €

- **Mineka** a pour but de démocratiser le réemploi dans la construction. Située à Villeurbanne et basée sur l'économie circulaire, Mineka s'inscrit dans une démarche sociale et solidaire afin de participer à la réduction des déchets, à la démocratisation du réemploi, à la préservation des ressources naturelles et à une meilleure éducation des citoyens sur les enjeux liés aux déchets et aux modes d'habiter. Le musée des Beaux-Arts souhaite s'inscrire dans une démarche de recyclage des déchets issus de son activité (montage/démontage des expositions permanentes et temporaires).
- **AFROA (Association Française des régisseurs d'œuvres d'Art)** a pour buts :
 - d'affirmer et défendre l'identité des professionnel.le.s de la régie ;
 - de développer, d'enrichir et de participer à la reconnaissance des pratiques professionnelles de la régie ;
 - de promouvoir et renforcer les compétences des professionnel.le.s de la régie ;
 - de renforcer les liens entre ses membres sur l'ensemble du territoire national en coordonnant et développant les activités et échanges entre ses membres ;
 - d'établir et de développer un réseau professionnel entre les régisseur.se.s et les différents acteurs du monde muséal et patrimonial.
- **International Light Festivals Organization (ILO)** : cette fondation (entité juridique à but non lucratif) basée au Pays-Bas est un réseau mondial de festivals de lumière et événements lumineux, ainsi que des experts en art de la lumière. L'ILO encourage la mise en réseau et l'échange de connaissances, d'expériences et d'informations et la création d'une plate-forme de coproduction, de recherche et de communication. L'objectif est d'améliorer la qualité, la force et le contenu artistique des festivals de lumière et sensibiliser aux arts de la lumière dans le monde.
- **L'Association des acteurs de la Cité Internationale de Lyon (ACIL)** a pour but d'assurer le développement et la promotion de la Cité Internationale à Lyon en :
 - organisant des manifestations : organiser des animations en relation avec les collectivités locales, encourager et soutenir les propositions incitant à la mise en valeur des établissements commerciaux ou publics de la Cité Internationale de Lyon ;
 - communiquant pour la promotion et le rayonnement de la Cité Internationale auprès des responsables d'établissements, des salariés, des usagers, des visiteurs de la Cité Internationale, des collectivités locales et des instances associatives ;
 - travaillant à rendre le site plus accessible : l'Association prend part aux réflexions menées par les gestionnaires pour améliorer le cadre de vie et notamment l'éclairage, l'accessibilité, et la signalétique ;
- **Le Centre Présence Compositrices** a pour objectif est d'aider, dans le réseau de la musique classique, professionnel ou amateur, à la découverte des œuvres de compositrices de toutes époques et toutes nationalités, d'en faciliter l'accès et d'inciter à leur programmation en accompagnant également toutes les initiatives en ce sens. Il s'agit de mettre en avant les œuvres de création féminine pour tendre vers plus de parité dans le domaine.

Le montant des adhésions nouvelles proposées à votre agrément étant de 1 360 € le montant prévisionnel total des adhésions de la délégation culture pour l'année 2023 serait de 67 705 € pour 100 adhésions.

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès des associations susnommées dans la présente délibération.
- 2- Les dépenses correspondantes au règlement des cotisations annuelles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2023, sur les lignes de crédits correspondant à chacun des établissements culturels concernés, nature comptable 6281.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET